

Conseil de quartier Centre-Village

Questions / Remarques / Demandes Réponses (services Techniques)

Question / Remarque / Demande	Réponse	Visa du Maire-adjoint référent
Les Douves : on peut constater en permanence des bouteilles d'eau qui y flottent. Quid du nettoyage et de la répression ? L'eau va-t-elle être changée ?	Le Centre Technique Municipal réalise un passage une fois par mois. Ce n'est pas évident au milieu des Douves, car cela est très glissant.	Michèle FADEUILHE Maire-adjointe déléguée à l'Environnement et au Développement durable
Pêche dans les Douves : Il a été signalé à la Mairie qu'une personne s'était installée pour pêcher dans les douves. Aucun panneau ne signale en effet que la pêche y est interdite ! Quel est le retour de la Mairie.	Les services Techniques n'ont jamais constaté la présence de pêcheurs en ce lieu. Si ce problème devenait récurrent, des panneaux de police seront installés.	Michèle FADEUILHE
Jardin Eugène FLEURÉ : l'espace entre le toboggan et les balançoires est trop restreint et donc dangereux	Le toboggan et la balançoire font partie du même jeu donc conforme à la réglementation. Aussi, il n'est pas possible de dissocier ces deux éléments.	Michèle FADEUILHE
Rue Hélène BOUCHER , au niveau de l'ancienne CPAM, il y a un arrêt de bus en direction de Saint-Rémy-les-Chevreuses où de nombreux collégiens attendent tous les jours ouvrés de la semaine ; Il n'y a aucun endroit pour se protéger en cas de pluie. Action envisagée : demander l'installation d'un abri bus	Il n'est pas possible d'installer un abri bus au niveau de la CPAM étant donné la largeur insuffisante du trottoir.	Rodolphe BARRY Maire adjoint délégué à la Circulation, aux Transports et à la Sécurité routière
Rue Hélène BOUCHER , au niveau de l'ancienne CPAM reconverti en annexe du Centre Alfred de Vigny, il n'y a ni emplacement de stationnement pour les handicapés ni rampe d'accès aisée, celle existante n'est pas exploitable Action : voir avec la Mairie ce qui est réalisable.	La rampe est tout à fait utilisable. Il semblerait que la présence d'une photocopieuse (notamment) devant la porte où mène la rampe handicapée, la rende inutilisable. C'est donc l'organisation intérieure du RDC qui pose problème, Cela concerne donc l'association Alfred-de-Vigny. Toutefois, ADV déclare n'avoir aucun membre de son	Antoinette LE BOUTEILLER Maire-adjointe déléguée à l'Aménagement et au Patrimoine

	<p>association handicapé, ni salarié venant au bâtiment de l'ex CPAM et déclare qu'il ne fait aucun accueil public à cette adresse.</p> <p>Pour le stationnement handicapé, le diagnostic réalisé par un bureau d'étude indépendant (à la demande de la ville) signale bien l'absence de la place, et propose d'en créer une en face du bâtiment de l'autre côté de la route. Mais la programmation n'est pas encore décidée. Pour l'instant, les personnes peuvent toujours stationner sur les places prévues à cet effet sur la place Charles de Gaulle.</p>	
<p>La Croix du Bois : suite à l'inauguration de la Croix du Bois, ceux qui y sont retournés ont pu constater que la partie basse n'était plus ouverte au public.</p> <p>Freddy BECHER annonce qu'il s'agit d'une mesure de sécurité car la descente (escaliers) doit être consolidée. Il propose de se renseigner.</p> <p>Premiers éléments de réponse : Il est prévu d'implanter une barrière de sécurité, protégeant le bassin d'eau et la scène. Il est indispensable également de stabiliser les escaliers de la descente. Le délai de fermeture dépend de l'entreprise mais pourrait être beaucoup plus rapide si le travail peut être entrepris par les Services Techniques de la Ville.</p>	<p>Aujourd'hui, la partie basse permettant de se rendre notamment sur la perspective n'est pas accessible pour des raisons de sécurité. Afin d'éviter tout risque d'accident au niveau du bassin, surtout pour les enfants en bas âges. Les services Techniques vont proposer au Budget 2009 l'installation d'une clôture en périphérie de la scène.</p> <p>Pour information, la sécurité des escaliers a été renforcée par la mise en place d'un garde corps dans le cadre des travaux. Cependant, il reste difficile malheureusement d'améliorer les conditions de circulation des piétons en ce lieu.</p>	<p>Michèle FADEUILHE</p>
<p>Disparition du panneau de signalisation (croix de St André) rue de Port Royal en direction de Dampierre, au croisement avec Champfleury.</p> <p>Remarque : le dimanche 21 septembre, un panneau similaire et son poteau ont été retrouvés rue Blaise Pascal ; la Police Municipale (présente à l'inauguration de la Croix du bois) en a été informée et les éléments ont du être récupérés le jour même</p> <p>Est ce que le panneau a été remis en place près de Champfleury ?</p>	<p>Les services Techniques ont transféré cette requête à la CASQY, gestionnaire de cette voie dans l'objectif qu'ils planifient la pose de ce panneau.</p>	<p>Rodolphe BARRY</p>

Petit parking rue Alfred de Vigny. Des jeunes se réunissent tous les soirs près des emplacements vélos ; y boivent mais surtout y laissent des bouteilles de verre cassé. Des enfants y jouent dans la journée.

Action : demander que la Mairie fasse nettoyer cet emplacement qui lui appartient.

Premiers éléments de réponse : effectivement, c'est un terrain municipal qui rentre dans le projet d'aménagement de la nouvelle salle de quartier. Il est évident que le patio sera rasé. Pour le moment, il sera nettoyé et la propreté surveillée régulièrement.

Cela est prévu dans la tournée des agents du CTM (secteur de la Sente des Carrières).

Michèle FADEUILHE